

2093
Sous de conservation.

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

10 Juin 81

Dossier concernant les soins de
conservation à donner à quelques
tableaux du Musée Wierzb

N^o 2093

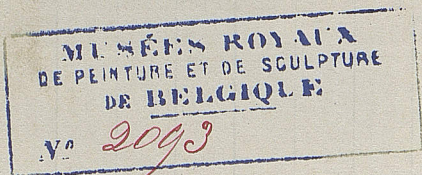
NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.



Bruxelles 30 juin 1887

Monsieur le Ministre

Donnant la Déclaration que vous nous avez fait
l'honneur de nous adresser en date du 10 juin, nous
vous signalons la détérioration qu'ont subie plusieurs
tableaux du Musée Wiertz et vous nous invitons à vous
faire connaître notre opinion sur les mesures qui pourraient
être prises pour y remédier. Nous nous sommes, en conséquence,
transportés au Musée Wiertz et nous avons procédé à un
examen attentif de ceux qui y sont exposés. Nous avons
l'honneur ~~d'exprimer~~ de vous informer des résultats de
cet examen.

Disons d'abord que le tableau intitulé : La belle
Rosine est dans un état de conservation qui ne nécessite
aucune restauration.

L'état du triptyque : Le Christ au tombeau est beau-
coup moins satisfaisant. La peinture est fendillée en
maint endroits. Cette détérioration ne peut nullement
être attribuée au manque de soin apporté à la conservation

de l'œuvre; elle en le résultat de procédés d'entretien
employés par l'artiste. Il y a longtemps que cette
maladie de la peinture en question s'est déclarée.
elle était déjà très sensible du vivant de Wierzy
qui s'en abstint d'y apporter aucun remède. C'est
particulièrement l'emploi du bitume dans la préparation
de la peinture qui a occasionné la crevasse, que
l'on remarque ~~un peu~~ dans certains tableaux
de Wierzy et que l'on constate également dans
^{beaucoup} ~~grand nombre~~ de productions de picturales du
commencement de ce siècle. Les crevasses, dans le triptyque
de Wierzy sont si nombreuses et si larges, qu'un
maître eût dû la restauration constituerait, en
réalité, une nouvelle peinture et qu'il ne resterait
que peu de chose de l'œuvre de l'artiste. Non, devant
ajouter que l'effet du remède ne serait vraisemblable-
ment que temporaire et que de nouvelles crevasses
se fendraient pour à se manifester par l'action
persistante de préparations bitumineuses sur la
couleur dont on aurait recouvert les anciens crevasses
marquées et repassées.

Il en est une autre considération dont il nous semble

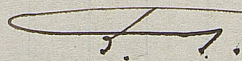
qu'on ne peut pas se dispenser de tenir compte. Les amis
de Wierzy ne manqueraient pas de crier à la profanation,
si l'on se permettait de soumettre l'œuvre de cet artiste
à des travaux de restauration. Wierzy était si jaloux de
tout ce qu'il estimait intéressant le soin de sa gloire,
qu'il a formellement interdit, dans son testament, de
déplacer aucun de ses tableaux. A plus forte raison n'a-t-il
pas pu admettre l'idée qu'on osât reprendre la peinture.
Quant aux tableaux entiers par les procédés de la
peinture mate, ils n'ont pas subi de détérioration, à
proprement parler. La seule chose qu'il y ait à
faire, c'est d'enlever ^{aussi} soigneusement que possible
la poussière qui s'attache aux aspérités de la toile très
grossière dont l'artiste s'est servi avec intention. Il en
est remarqué que les peintures mates ne sont pas susceptibles
de restauration. Elles seraient destinées à s'effacer par
l'action de l'air et de la lumière; mais c'est un
mal auquel il n'y a pas de remède à apporter.
c'était le destin de toutes les œuvres par Wierzy, d'être
à jamais l'œuvre du temps.

Car la raison qui nous venant d'annoncer l'homme

Je vous envoie, Monsieur le Ministre, mon estimation
qu'il serait inopportun et ~~inopportune~~ inopportun de
l'essayer la restauration de ceux de Wiertz. D'une
autre part mon croyon devoir vous l'indiquer comme
absolument ~~de~~ contraindre à la conservation de peintures
du Musée Wiertz la nature du pavement de ce Musée.
Le carreau en terre cuite ~~sur~~ dont il est formé s'effrite
sur le pied de visiteurs et produisant une poussière
qui, soulevée par l'air, va se déposer sur le tableau.
Il serait inévitable, pour ~~que les visiteurs évitent~~
ce grave inconvénient, ~~que l'on~~ que l'on substituerait
un parquet au pavement en briques, ou que celui-ci
fût peint et verni. ~~Je vous en prie de bien vouloir~~ [Par
la même occasion mon appellerai votre attention, Monsieur
le Ministre, sur le mauvais état de la peinture déco-
rative de parois du Musée Wiertz. Les murs, tachés
d'humidité par suite d'infiltrations anciennes sont
~~le~~ la pose de nouvelles peintures a rendu le retour
impossible, devraient être repeints dans le ton actuel
qui ~~est~~ celui avait été choisi par Wiertz.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance
de ma haute considération

Le Président.



MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o
p.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 10 juin 1881.

Messieurs,



Plusieurs tableaux du Musée
Wiertz ont subi des dégradations
qui appellent toute l'attention
de votre collège.

La plupart des compositions peintes
par le procédé de la peinture mate
se pointillent de taches noires
analogues à celles que laisserait
la suie.

Autre part, certaines peintures à
l'huile se craquelent et se crevassent,
par exemple, la Belle Rosine, et
beaucoup plus gravement le triptyque
du Christ au tombeau.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir
bien procéder à une inspection du
Musée, et de me faire connaître à
quelles causes on peut attribuer ces
avaries, et quelles seraient les mesures
à prendre pour y remédier.

Soyez

A la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture de
l'Etat.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemyns